

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Nous partageons le même objectif, former des ingénieurs performants pour aujourd'hui et demain ;

**versez votre taxe d'apprentissage  
à votre organisme collecteur en indiquant :**

## **INSTITUT SUPERIEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Etablissement n° 0130238N



**Le partenaire  
des professionnels du BTP et de  
l'Ingénierie**

- Formation de spécialisation en ouvrages d'art ou en infrastructure et géotechnique,
- Formation continue intra et inter entreprises,
- Services aux entreprises, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études.

**FORMISBA**

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Direction de l'ISBA-TP :  
*Bernard LE TALLEC (04 91 10 68 63) – [letallec@isba.fr](mailto:letallec@isba.fr)*  
*Georges LAPLACE (04 91 10 69 29) – [laplace@isba.fr](mailto:laplace@isba.fr)*

# Cycle de formation d'Ingénieurs de spécialisation dans le domaine des ouvrages d'art, des tunnels, des digues et ouvrages maritimes.

- Cette formation reconnue nationalement s'adresse aux ingénieurs diplômés ou aux titulaires d'un Master II en Génie Civil.
- Le programme est établi en partenariat avec la profession (entreprises, bureaux d'études et bureaux de contrôle).
- Les enseignants vacataires sont en activité dans le secteur du BTP.

## Services aux entreprises

Un problème de modélisation, une expertise, un diagnostic, l'ISBA-TP peut répondre aux besoins des entreprises, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage.

## Formation Continue

Des sessions de formation continue sont organisées par FORMISBA pour le compte d'organisations professionnelles, d'entreprises ou de bureaux d'études et à partir d'un programme établi chaque année.

## Comment verser à l'ISBA-TP votre Taxe d'Apprentissage ?

**L'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics est habilité à collecter sur la CATEGORIE C hors quota (niveau I) et par cumul sur la CATEGORIE B (niveaux II et III). (Liste préfectorale 2012, Préfecture des Bouches du Rhône, établissement n°013028N)**

**Votre versement s'effectuant via un organisme collecteur, n'oubliez pas d'indiquer l'affectation : *ISBA-TP* et nous tenir informé du montant versé.**

**Date limite de versement : 28 février 2012**

Merci de votre confiance



**ISBA-TP**

5 rue Enrico FERMI - 13453 MARSEILLE Cedex 13  
Tél : 04 91 10 68 65 - Fax : 04 91 10 68 64  
mail : [isba@isba.fr](mailto:isba@isba.fr) - web : <http://www.isba.fr>

